

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
MARDI 25 JUN 2024
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 25/06/2024

Le Mardi 25 Juin 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20240625.021

OBJET :

Concours des
Illuminations de Noël
2024 - Prix

Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 2/07/2024
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 19/06/2024
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	15
Pouvoirs	6
Absents	2
Votants	21

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRÉ Cyrielle à M. HENRY Philippe – Mme DUPUIS Claudine à Mme BAUGNON Mathilde – Mme GÉRARD Christine à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël – M. PIERSON Fabien à Mme THOUVENIN Odile – Mme PIGEARD Sandrine à M. COURTOIS Jean-Paul

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme CARRÉ Cyrielle – Mme DUPUIS Claudine – Mme GÉRARD Christine – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. NICKLAUS Bruno – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine

SECRETÉAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 21 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël

Considérant le concours des Illuminations de Noël 2024 mis en place par la Municipalité, la commission sera chargée, comme les années précédentes, d'organiser son passage afin de choisir les maisons les plus décorées et d'organiser manifestation de remise des prix qui se déroulera courant avril 2025.

Il est précisé que les cartes cadeaux seront valables un an. Pour rappel, les prix des années précédentes étaient :

Années	2 premiers Lauréats	3 suivants
2021	50 €	30 €
2022	55 €	35 €
2023	55 €	35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, fixe les prix pour le concours des illuminations de Noël 2024, comme suit :

- 60 € pour les 2 premiers
- 40 € pour les 3 suivants

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

